

RÈGLEMENT LOTERIE NOËL 2024

Dans le cadre de sa loterie "Offrez-vous un partenaire de jeu", DECATHLON souhaite particulièrement attirer l'attention sur les éléments suivants (et sous réserve des stipulations du présent règlement) :

- la participation n'est pas soumise à une obligation d'achat mais les chances de gagner sont doublées en cas d'achat en magasin, sur le site internet ou sur l'application dans la période de la Loterie.
- la participation est soumise à la titularité d'un compte fidélité Decat'Club ;
- la participation implique que si un achat est effectué, il faut qu'il soit enregistré sur le compte fidélité du client. Lorsque l'achat en magasin n'est pas enregistré sur le compte du client au moment du passage en caisse, le client doit veiller à demander l'impression du ticket de caisse afin de l'ajouter à son compte fidélité.
- Les lots sont attribués sous la forme de une ou plusieurs cartes cadeaux valables XX ans sur le site internet decathlon.fr, l'application et en magasin, d'un montant équivalent au lot remporté.

Article 1 : Objet

La société DECATHLON FRANCE, SAS à capital variable dont le siège social est situé 4 Boulevard de Mons – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 500.569.405 (ci-après, "DECATHLON"), organise une loterie sans obligation d'achat, entre le 2 décembre 2024 et le 24 décembre 2024 (ci-après, la "Loterie"), dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

Article 2 : Modalités de la Loterie

Article 2.1 : Dates de la Loterie

La Loterie se déroule du 2 décembre 2024 à 9h au 24 décembre 2024 à minuit.

Article 2.2 : Conditions préalables à la participation

Cette Loterie est ouverte à toute personne physique, majeure au jour de la participation (ci-après, le "Participant").

Le Participant doit, au moment du dépôt de sa participation dans les conditions de l'article 2.4., être titulaire d'un compte de fidélité Decat'Club.

Seules les personnes agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation sont autorisées à participer.

Article 2.2 : Conditions de participation

Afin de pouvoir participer à la Loterie, le Participant doit :

- Se rendre sur la page web dédiée au concours et accessible à l'URL : https://www.decathlon.fr/landing/jeu-offrez-vous-un-partenaire-de-jeu/_/R-a-jeu-offrez-vous-un-partenaire-de-jeu et <https://jeu-offrez-vous-un-partenaire-de-sport-decathlon.fr/>
- Le Participant sélectionne le lot pour lequel s'il souhaite participer
- Le Participant indique ses coordonnées et le numéro de sa carte de fidélité pour valider sa participation

Les chances de gagner sont doublées en cas d'achat en magasin, sur le site internet ou sur l'application dans la période de la Loterie.

La participation à la Loterie est un avantage du compte de fidélité Decat'club de DECATHLON. Aussi, le Participant doit avoir un compte Decathlon afin de participer à la Loterie. DECATHLON attire l'attention des Participants que l'enregistrement de l'achat sur le compte fidélité du Participant est une condition de validité de la participation à la Loterie.

Dans le cas où un achat est réalisé, afin de doubler ses chances, l'achat doit être enregistré sur le compte fidélité? Ainsi, si l'achat est réalisé en magasin sans être enregistré sur le compte fidélité du Participant au moment du passage en caisse, le ticket de caisse est nécessaire pour enregistrer l'achat postérieurement dans l'historique d'achat du Participant. Ainsi, suite à l'arrêt de l'impression systématique des tickets de caisse à compter du 1er août 2023, il est de la responsabilité du Participant qui le souhaite de demander l'impression du ticket de caisse au moment du passage en caisse ; au plus tard avant le paiement.

Pour ouvrir droit à une chance doublée, l'achat doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- être réalisé pendant la période de la Loterie
- être réalisé auprès de l'un des canaux suivants :
 - en ligne :
 - depuis le site internet de vente de DECATHLON France (<https://www.decathlon.fr/>)
 - depuis l'application DECATHLON Shopping.
 - en magasin situé France métropolitaine et détenu par l'une des sociétés suivantes :
 - DECATHLON SE (SIREN 306.138.900) ;
 - DECATHLON SAS (SIREN 500.569.405) ;
 - DECATHLON Essentiel : Société DEDISSUD (SIREN 404.471.864) ;
 - DECATHLON City : Société NEWMAG (SIREN 442.646.352).
- pour les achats en ligne : seuls les produits vendus par DECATHLON
- être enregistré sur le compte de fidélité du Participant. Le compte de fidélité d'enregistrement de l'achat doit être le même que le compte avec lequel le Participant participe à la Loterie.

(Pour les Participants ne disposant pas d'un compte fidélité) Le Participant se crée un compte depuis <https://decatclub.decathlon.fr/>, ou depuis le site <https://decatclub.decathlon.fr/>. La création du compte implique l'acceptation des conditions générales d'utilisation du compte Decat'Club.

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Les Gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant participé chacun des lots en jeu. Les tirages au sort seront effectués le 7 janvier 2025.

Si un Participant a réalisé un achat durant la période de la Loterie, alors sa participation comptera double. Il y a 25 gagnants.

Article 3 : Dotations

La loterie est dotée comme suit :

- Une ou plusieurs cartes cadeaux pour l'achat de :

Produits / Quantité	Référence	Valeur - Prix TTC
2 paires de chaussures de running (Kiprun KD900.2)	8830252	260 €
2 sacs de trekking	8383299	120 €
2 raquettes de tennis (Artengo TR960) et un lot de balles	8646290 8576144	194 €
2 raquettes de padel	8750070	260 €
2 paires de rollers adulte ou enfant	8561743	170 €
2 trottinettes adulte ou enfant	8377410 8520771	240 €
2 casques de vélo et un vélo cargo	8826512	3 049 €
2 vélos tout chemin	8751944	998 €
2 paires de crampons (Kipsta VIRALTO III)	8891810 8843841	110 €
2 ballons de basket, un panier de basket et un anneau connecté	8577322 8757751	349 €
2 tapis de yoga	8787852	150 €
2 paires de gants, un sac de frappe et son crochet de suspension	8600730 3797959 8651248	212 €
2 paddles gonflable, 2 pagaies et une pompe	8771577 8546371 8543028	415 €
2 Easybreath bluetooth et un kit de communication	8901120 8491270	210 €
2 cartes cadeaux Decathlon Travel de 1500€	/	3 000 €
2 paires de skis alpins	8808035 8808054	640 €
2 paires de chaussures de randonnée et un harnais, une laisse et un peignoir pour chien	8807803 8807988 8807880 8641388 8618759	198 €
2 queues de billard et une table de billard	8640446 963026	269 €
2 jeux de six boules de pétanque	8666990	60 €
2 lots de 3 fléchettes et une cible de fléchettes	8382172 8402838	99 €

2 tentes 2 sec	8553541	140 €
2 gymballs	8787969	90 €
2 paires de gants de football, un but de football et un ballon	8602038 8790283	237 €
2 raquettes à neige	8802456	190 €
2 luges adulte ou enfant	8861759 8546705	70 €

Article 4 : Information des Gagnants

Les Gagnants seront informés par e-mail à l'issue du tirage au sort.

Article 5 : Retrait des lots

Afin de garantir le bon déroulement du retrait des lots, le Gagnant devra adresser à DECATHLON plusieurs informations telles que, sans que cette liste ne soit exhaustive : son adresse postale, ses coordonnées téléphoniques.

Tous les lots seront envoyés sous formes de e-cartes cadeaux et seront automatiquement créditées au bénéfice du Gagnant, et communiquées par e-mail via l'adresse mail renseignée dans le compte fidélité du Gagnant avant le 30 janvier 2025. L'émission des cartes cadeaux étant plafonnée à 150€, les cartes pourront être fractionnées en plusieurs cartes, d'un montant total équivalent au lot remporté.

En cas de lot attribué à un mineur, le retrait du lot sera possible uniquement si le titulaire de l'autorité parentale du mineur a communiqué une autorisation parentale.

Article 6 : Validité de la participation

La participation à cette Loterie implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant de la Loterie.

La validité de la participation est conditionnée au strict respect des conditions du présent règlement.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois à la Loterie.

Article 7 : Responsabilité

7.1. La responsabilité de DECATHLON ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la Loterie devait être modifiée, écourtée ou annulée. DECATHLON se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version selon les mêmes modalités que celles initialement choisies par DECATHLON. Le nouvelle version du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation à la Loterie, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à la Loterie.

7.2. DECATHLON pourra annuler tout ou partie de la Loterie s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à la Loterie ou de la détermination du Gagnant. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer à la Loterie sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

DECATHLON se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

DECATHLON se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3. La participation à la Loterie implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, DECATHLON ne saurait en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur les sites internet de DECATHLON et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur lesdits sites
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de la Loterie
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à la Loterie ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que DECATHLON ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à ses sites internet. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites internet et la participation à la Loterie se fait sous leur entière responsabilité.

7.4 De manière générale, DECATHLON se réserve le droit d'invalider la participation à la présente Loterie ou le gain, sans avertissement préalable, de tout Participant diffusant une contribution ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou en cas de comportement incompatible avec le présent règlement (ex : triche).

Article 8 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est librement accessible et téléchargeable depuis la page dédiée à la Loterie sur le site

https://www.decathlon.fr/landing/jeu-offrez-vous-un-partenaire-de-jeu/_/R-a-jeu-offrez-vous-un-partenaire-de-jeu

Article 9 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.fr ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

- Par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par voie postale à l'adresse suivante : DECATHLON France – Service clients DECATHLON.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Article 10 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation à la Loterie

Dans le cadre de la Loterie organisée par DECATHLON, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que DECATHLON aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation à la Loterie n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où DECATHLON met tout en oeuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France SAS. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Les données collectées dans le cadre de cette Loterie sont : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone. Celles-ci ne feront pas l'objet d'un traitement poursuivant une autre finalité que la prise de contact avec les gagnants.

Ces données seront conservées pendant une durée n'excédant pas 1 mois après la session de tirage au titre de laquelle elles ont été collectées, dans la mesure où une absence de retrait passé ce délai emporte la remise en jeu du lot en question.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.fr et sur la page données personnelles.

Article 10.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct et les données à caractère

personnel utilisées dans ce cadre sont : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué.

Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en oeuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 11 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :

Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET

Huissiers de justice associés

51 Boulevard de Strasbourg

4ème Étage Immeuble Pythagore

59000 Lille